

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 03195 Numéro SIREN : 789 858 370 Nom ou dénomination : 7IDYLLE LABEL

Ce dépôt a été enregistré le 17/07/2019 sous le numéro de dépôt 65736



20190657362018

DATE DEPOT : 17/07/2019

N° DE DEPOT : 65736

N° GESTION : 2013B03195

N° SIREN : 789858370

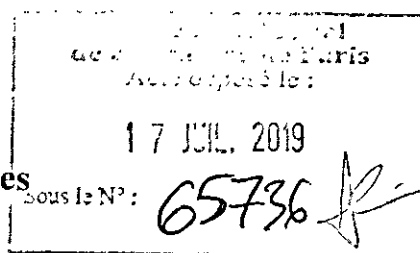
DENOMINATION : 7IDYLLE LABEL

ADRESSE : 12 rue Louis Delaporte 75020 PARIS

MILLESIME : 2018

.

7IDYLLE LABEL
Société Anonyme par actions simplifiées
Au capital de 2000, 00 Euros
Siège social : 12 Rue Louis Delaporte
Chez Madame BRECHEMIER
75020 Paris
789 858 370 R.C.S. PARIS
---000---



PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 03 JUIN 2019

L'an deux mille dix-huit,
 Le 03 juin, A 10 H 00

Les associés de la SAS « 7IDYLLE LABEL », au capital de 2 000 euros, ci-après dénommés,
 - Madame Véronique BRECHEMIER détenant 51 parts sociales et,
 - Monsieur Pascal OBYDOL, propriétaire de quarante-neuf parts sociales,
 se sont réunis ce jour en Assemblée Générale Ordinaire au siège social sis au :
12 Rue Louis Delaporte – 75020 Paris

sur convocation faite conformément aux dispositions figurant dans les statuts.

Madame Véronique BRECHEMIER préside en sa qualité de gérante associée, qui possède le plus grand nombre de parts sociales, présente et acceptante. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

La présidente dépose sur le bureau et met à disposition de l'Assemblée les pièces suivantes :

- Les récépissés des lettres recommandées de convocation à l'AGO
- Le rapport de gestion de la gérance
- L'inventaire et les comptes annuels clos le 31 décembre 2018
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce
- Le texte des projets de résolutions

La présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les impositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée, sur sa demande, lui donne acte de sa déclaration. Puis, la Présidente rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus à la gérance
- Affectation du résultat de l'exercice 2018
- Lecture de rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce et décision à cet égard.
- Questions diverses
 - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente donne ensuite lecture du rapport de gestion de la gérance et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce puis ouvre la discussion.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PO

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, lesquels, font apparaître un déficit de 1 519 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Il s'agit du cinquième exercice. Compte tenu du résultat déficitaire l'Assemblée Générale précise qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes.

En outre, le résultat déficitaire 2017 a été affecté au compte report à nouveau de l'année 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce déclare en approuver les termes.

Tous les associés étant directement ou indirectement intéressés par lesdites conventions, cette résolution ne peut être qu'adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

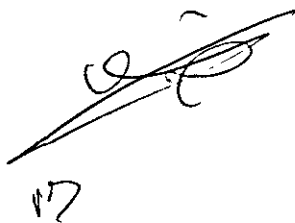
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

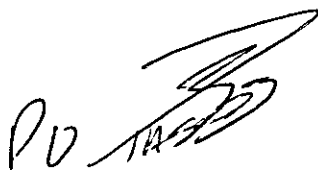
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente de séance et son associé.

La séance est levée à 11 heures.

Madame Véronique BRECHEMIER, Monsieur Pascal OBYDOL



17



PV

SAS 7IDYLLE LABEL

12 rue Louis Delaporte
75020 PARIS

RAPPORT DE GESTION
APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE
31/12/2018

V. P.

Madame, Monsieur,

conformément à la loi et au statut, nous vous avons convoqué en assemblée Générale ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la SAS « 7IDYLLE LABEL » durant l'exercice clos du 31 décembre 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur.

Nous vous informons que la société n'a effectué aucun investissement et n'a eu aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Activité de la société au cours de l'exercice :

La société a pour activité la production, la promotion et la vente de musiques diverses,
le soutien aux spectacles vivants, la vente de marchandises diverses et le merchandising.

. Présence des états financiers :

a) Analyse du Compte de résultat (Cf. 2052 DGF1P):

1) Les produits :

les produits d'exploitation sont d'un montant total de 2200 euros en 2018 contre 3861 euros en 2017 soit une diminution de 43%. Ils sont composés de prestations de services d'une valeur de 2200 euros contre 3820 euros en 2017.

2) Les charges :

les charges d'exploitation sont de 3719 euros pour l'année 2018 alors qu'en 2017 elles étaient de 5145 euros soit une diminution de 27,71 %.

Elles sont composées :

- **Impôts, taxes et versements** : d'une valeur de 153€ représentant 4,2% du total des charges.

- **Frais de missions, déplacement, fonctionnement** d'une valeur de 1597,39 dont 533,56€ de déplacement et 1063,80€ de carburant.

- **Honoraires, rémunération** 1250€

- **des Frais de services bancaires** se montant à 309 euros.

-

- **De Frais postaux et de télécommunications** qui représentent 65.75€

- **Location, loyer** 135€.

- **Fournitures, équipements, petits matériel** 171,28€

- **Frais publicité** 38€

✓ P0

Le résultat au 31/12/2018 est une perte de 1519 euros contre 1284 euros au 31/12/2017.
Malgré des dépenses plus limitées et restreintes, la société reste déficitaire et son résultat n'est toujours pas positif.

Il n'y a pas eu de réintégrations et de déductions. Par conséquent, le résultat comptable est égal au résultat fiscal.

b) Analyse du bilan

1) A l'actif du bilan on trouve :

- des disponibilités soit 2000 euros de capital placé à la caisse dépôts et Consignation et de l'avoir en banque (Banque Postale).

2) Au passif du bilan on trouve :

- les capitaux propres négatifs de 14 455 euros composés du capital social pour un montant de 2000 euros et du report à nouveau déficitaire de 13 652 euros et du résultat soit une perte de 2 803 euros.
- les fournisseurs et comptes rattachés pour un montant de 854eur pour un total des dettes de 17 578eur .

Le passif du bilan se monte à 3123 euros.

- proposition d'affectation du résultat :
le résultat déficitaire de 1519 euros de l'année 2018 sera affecté au report à nouveau.

- Dividendes :
la société n'a pas distribué de dividendes car ses résultats sont déficitaires.

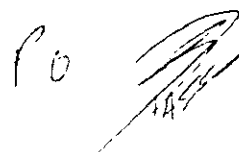
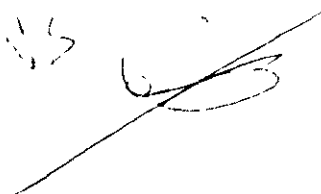
- Dépenses non déductibles fiscalement
les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge les dépenses non déductibles du résultat fiscal selon l'article 39-4 du code Général des impôts.

- Imposition :
En raison de la perte, la société ne paye pas d'impôts sur les sociétés.

Fait à Paris , le 31 mars 2018
Fait en 3 exemplaires,

Véronique BRECHIER
Gérante,
(signature + paraphe)

Pascal OBYDOL
Gérant minoritaire
(signature + paraphe)



Bilan simplifié

A - ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	NET EXERCICE CLOS EN N
Immobilisations incorporelles - Fonds commercial			0
Immobilisations incorporelles - Autres			0
Immobilisations corporelles	576	489	87
Immobilisations financières (1)			0
TOTAL I (5)	576	489	87
Stocks matières premières, approvisionnements, en cours de production			0
Stocks marchandises			0
Avances et acomptes versés sur commandes			0
Créances (2) clients et comptes rattachés			0
Créances autres (3)			0
Valeurs mobilières de placement			0
Disponibilités	2 686		2 686
Charges constatées d'avance			0
TOTAL II	2 686	0	2 686
TOTAL GENERAL (I + II)	3 262	489	2 773

B - PASSIF	NET EXERCICE CLOS EN N
Capital social ou individuel	2 000
Écarts de réévaluation	-13 652
Résultat de l'exercice	-2 803
TOTAL I	-14 455
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	854
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4))	15 342
TOTAL III	16 196
TOTAL GENERAL (I + II + III)	3 123

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

N° 2065-BIS
(Applicable à compter
du 31/12/2018)

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire "néant"), veuillez cocher la case

☒ X

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	2 200
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			2 200
Autres charges externes			3 566
Impôts, taxes et versements assimilés		dont TP/CFE, CVAE	153
Total des charges d'exploitation (II)			3 719
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-1 519
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			-1 519

B - RÉSULTAT FISCAL

	0	1 519
	0	1 519
	0	1 519

Immobilisations
Amortissements - Plus-values - Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières		
Immobilisations incorporelles					
Fonds commercial				0	
Autres				0	
Immobilisations corporelles					
Terrains				0	
Constructions				0	
Installations techniques matériel et outillage industriels				0	
Installations générales agencements divers				0	
Matériel de transport				0	
Autres immobilisations corporelles	576			576	
Immobilisations financières				0	
TOTAL rubrique I	576	0	0	576	0

II - AMORTISSEMENTS

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières		
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains				0	
Constructions				0	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				0	
Installations générales, agencements, aménagements divers				0	
Matériel de transport				0	
Autres immobilisations corporelles	350	115		465	
TOTAL rubrique II	350	115	0	465	